

Acte IX : L'UE va-t-elle envoyer Eurogendfor, sa milice, pour sauver Macron ?

écrit par Jean-Francois Cerisier | 10 janvier 2019



Depuis maintenant plus de huit semaines, le feuilleton « les Gilets jaunes » diffusé ad nauseam par toutes les chaînes de télévision et la presse écrite à la botte est entré dans toutes les familles françaises.

Chacun a pu constater que des manifestations – parfois violentes – sont entreprises par des groupes de citoyens qui n'ont plus le moyen de se faire démocratiquement entendre par le pouvoir exécutif à l'hallali ou par le pouvoir législatif à la botte !

Les séquences télévisées permettent à celles et ceux qui ont de modestes connaissances en la matière de constater que les organisations de Gilets jaunes, composées de patriotes, sont très fortement pénétrées par des professionnels de la

révolution, qu'on les nomme « Black Blocs », « anarchistes », ou pilleurs de toutes sortes, dont le seul but est de tout foutre en l'air et de s'approprier les biens d'autrui.

Dans ces conditions, le pouvoir exécutif a décidé la mise en place et l'activation de forces de sécurité intérieure ayant pour mission de rétablir l'ordre et de s'opposer aux casseurs d'où qu'ils viennent et quels qu'ils soient.

Chacun a pu constater aussi que la mission des policiers, CRS ou gendarmes n'était pas chose facile, en raison des effectifs insuffisants, de la fatigue et du manque de repos. Et aussi en raison du manque effarant des compétences du pouvoir politique qui n'a que des oukases à la bouche et des mensonges éhontés comme outils de commandement !

Dans ce contexte de folie, de mensonges, de trahisons, chaque citoyen – fondamentalement patriote – est pourtant légitimement persuadé de tout savoir sur ce qui se passe dans notre pays ...

Hélas, ce n'est pas du tout le cas, et c'est grâce au rappel de quelques-uns, dont en particulier le COMITÉ VALMY, qu'une opération d'atteinte à nos libertés fondamentales, à l'intégrité de notre territoire national, qui est peut-être entreprise par des forces paramilitaires de l'Union européenne, probablement à la demande du pouvoir exécutif, mais peut-être sur décision directe de l'UE !

Plusieurs témoins ont rapporté, et certains ont publié des photos faisant apparaître :

– que des personnels participant au maintien de l'ordre qui portaient des écussons, par exemple [CRS] portaient aussi des insignes de toiles étrangères et n'ayant en tout cas aucune valeur dans notre pays :

[#France #EUROPE #Dictature 05/01/2019 CONFIRMATION CRS à Paris qui ne sont pas CRS et encore moins français. Il s'agit d'une](#)

[milice européenne #EuroGendFor créée en 2004 pour le maintien de l'ordre. On a tout à craindre](#)

– que des matériels de type blindés de la gendarmerie possédaient le drapeau européen peint sur leur carrosserie.



<http://www.comite-valmy.org/spip.php?article10702>



<http://www.comite-valmy.org/spip.php?article10735>

Au moins deux blindés affichant l'emblème de l'euro-dictature ont été photographiés à Paris le 8 décembre. L'Eurogendfor venue protéger Macron ?

Ces forces paramilitaires ont une existence légale, c'est évident sous l'angle de l'oligarchie de l'Union européenne, mais aussi vu sous l'angle du décret n° 2012-1021 du 4 septembre 2012([\[i\]](#)) [...] portant création[\[ii\]](#) de la force de gendarmerie européenne **EUROGENDFOR**[\[iii\]](#), signé à Velsen([\[iv\]](#)) le 18 octobre 2007, et entré en vigueur le 1^{er} juin 2012.



La prise de connaissance des différents documents se rapportant à la création de EUROGENDFOR permet d'affirmer que le Traité de Velsen marque de fait la **perte de la souveraineté nationale des États membres de l'Union européenne, à commencer par celle de la France !**

EUROGENDFOR qui est considéré par ses promoteurs comme le premier « corps militaire »[\[v\]](#) de l'UE possède un caractère supra-national. Il est composé de « forces de police militarisées »[\[vi\]](#) à l'ordre de l'UE, prêtes à intervenir dans des zones de crise, sous l'égide de l'OTAN, de l'ONU, de l'UE ou de coalitions formées pour tenir compte des circonstances

dans divers pays([\[vii\]](#)).

Il ne s'agit pas d'une véritable armée européenne qui impliquerait qu'elle soit sous la tutelle de la Commission européenne et du Parlement européen mais d'une force armée supranationale([\[viii\]](#)) qui possède une certaine autonomie, pour ne pas dire une autonomie certaine !

EUROGENDFOR n'est soumis à aucun contrôle des parlements nationaux, ni à celui du parlement européen mais est directement sous les ordres des pouvoirs exécutifs par l'intermédiaire du CIMIN (Comité Inter Ministériel de Haut Niveau). C'est un aspect particulièrement grave car il constitue une des preuves évidentes du caractère antidémocratique du système EUROGENDFOR !

Dans le traité il y a un paragraphe entier intitulé « Missions and tasks » (missions et tâches), dans lequel il est stipulé qu'EUROGENDFOR pourra aussi se substituer aux forces de police civile d'un État, à n'importe quelle phase d'une crise et que son personnel pourra être soumis à l'autorité civile ou à un commandement militaire.

On se fout des nations européennes et de leurs citoyens !

Au niveau des effectifs, EUROGENDFOR comprendra / comprend de l'ordre de 800 « gendarmes »([\[ix\]](#)) pouvant être mobilisés en 30 jours([\[x\]](#)), et d'une réserve de 1500 hommes([\[xi\]](#))

EUROGENDFOR est dirigée / conduite par deux organismes centraux :

– le CIMIN (ou Comité Inter Ministériel de Haut Niveau) organisation politique([\[xii\]](#)) ...

Il est composé de représentants des ministres des Affaires étrangères et de la Défense, de pays ayant adhéré au traité.

– le PH0([\[xiii\]](#)) ou quartier général permanent, de nature technique composé de 16 officiers et de 14 sous-officiers.

Les fonctions principales : commandant, vice-commandant, chef d'état-major et sous-chefs opérations, sous-chef planification et sous-chef logistique donnent lieu à des responsabilités tournantes entre les différentes nationalités.

Quelques articles du Traité de VELSEN méritent d'être cités, tellement ils sont énormes...

Article 21 – Les bâtiments, locaux et archives de EUROGENDFOR sont inviolables.

Article 22 – Les propriétés, capitaux, de EUROGENDFOR ne peuvent faire l'objet de mesures prises par des autorités judiciaires de l'un quelconque des pays signataires.

Article 23 – Les communications (terme à prendre au sens technique) des officiers de EUROGENDFOR ne pourront être interceptées.

Article 28 – En cas des atteintes à la propriété causées par EUROGENDFOR les pays signataires renoncent à demander des dédommagements si ces dommages ont été faits dans le cadre de préparations ou d'exécutions d'opérations.

Article 29 – Les personnels appartenant à EUROGENDFOR ne pourront être soumis à des procès suivis d'une sentence, que ce soit dans l'État hôte ou dans l'État d'accueil, pour des faits liés à l'exécution de leur service.

Parmi les multiples missions dévolues à EUROGENDFOR quelques unes méritent d'être citées :

La première car elle peut se rapporter à n'importe quoi et n'importe comment [\[xiv\]](#) :

garantir la sécurité et l'ordre public;

Les suivantes, car elles sont totalement irréalisables, probablement – même – en cas de binationalité car impliquant des compétences spécifiques du pays dans lequel ils agissent

[\[xv\]](#):

- exécuter des tâches de police judiciaire : compétences juridiques et judiciaires ;
- contrôler, conseiller et superviser la police locale, y compris dans les enquêtes pénales (idem ci-dessus) ;
- diriger la surveillance publique : ce concept doit être éminemment variable d'un pays à l'autre ;
- opérer comme police des frontières : compétences en relations juridiques et réglementaires existant entre le pays d'accueil et le ou les pays frontaliers, qui n'appartiennent pas nécessairement à l'UE ;
- récolter des informations et développer des opérations de service secret. Là, c'est carrément du grand-guignol, et qui impliquerait – au minimum – que les membres d'EUROGENDFOR possèdent les compétences requises...

Chers amies et chers amis,

Les élections européennes de 2019 en France se dérouleront le 26 mai 2019 afin d'élire les 79 députés européens représentant la France au Parlement européen.

Quand vous choisirez votre bulletin, pensez d'abord à la FRANCE, à nos Amis européens qui comme nous ne veulent plus de cette « oligarco-ploutocratie » qui entend nous asservir.

Lieutenant-colonel Jean-François Cerisier

[\[i\]](#) Fait le 4 septembre 2012. François Hollande , Jean-Marc Ayrault, Laurent Fabius. Noter que la signature du ministre de la Défense « n'a pas semblé s'imposer ... »

[\[ii\]](#) C'est la FRANCE, en la personne de Madame Alliot-Marie ministre de la Défense (mai 2002 à mai 2007), qui a été à l'origine de la mise en place de la EUROGENDFOR, après des

troubles de plus en plus fréquents sous formes de batailles de rue et de pillages suscités par des adolescents musulmans immigrés en France.

[\[iii\]](#) Décret n° 2012-1021 du 4 septembre 2012 portant publication du traité entre le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, le Royaume des Pays-Bas et la République portugaise portant création de la force de gendarmerie européenne EUROGENDFOR, signé à Velsen le 18 octobre 2007

[\[iv\]](#) Voir https://www.lesobservateurs.ch/2014/11/21/arriva-eurogendfor-g-estapo-al-soldo-dei-burocrati-di-bruxelles-prove-di-dittatura-ue/?utm_source=dlvr.it&utm_medium=facebook

[\[v\]](#) On peut légitimement se poser la question de savoir s'il s'agit bien d'un « Corps militaire », qui serait appelé à combattre dans le cas d'un conflit entre des États, ou d'une milice remplaçant ou renforçant des forces de sécurité intérieures, conduisant ou participant à des opérations de maintien de l'ordre. Ce qui n'est tout de même pas tout à fait la même chose, ce d'autant que l'UE peut décider par elle-même de l'emploi de cette force !

[\[vi\]](#) Ce concept mériterait 'être parfaitement défini ...

[\[vii\]](#) À noter que – curieusement – la Turquie, pays européen bien connu, est membre observateur. Ce qui lui permet de connaître l'organisation, les techniques... d'EUROGENDFOR, et pourrait se révéler utile dans le cas d'un conflit ou de tensions fortes découlant de la volonté du président ERDOGAN de recréer un empire ottoman islamiste.

[\[viii\]](#) Peut-être ceci est-il à rapprocher de la vision anglo-saxonne de PMC ou private military company. Selon Wikipedia : société fournissant des services dans le domaine de la sécurité et de la défense à des gouvernements, organisations internationales, [ONG](#) ou entreprises privées ; en 2012, la

désignation officielle française est « entreprise de services de sécurité et de défense ».

[ix] C'est l'appellation officielle, alors que celle de [milicien] serait certainement plus appropriée.

[x] Ce qui signifie bien qu'il ne s'agit pas là d'une force militaire ou force de police régulière, mais d'une force rassemblée à la demande (cf vii supra)

[xi] Qui sont-ils ? réservistes, mais de quoi ? chômeurs ? bras-cassés ? élargis de prison ? ...

[xii] Avec, comme une odeur de Tcheka ou Guépéou...

[xiii] PHO : Permanent Head-quarter operations

[xiv] Concept de l'auberge espagnole

[xv] Cest tellement idiot que cela n'en n'est même pas drôle !

<https://ripostelaique.com/acte-ix-lue-va-t-elle-envoyer-eurogendfor-sa-milice-pour-sauver-macron.html>
<https://ripostelaique.com/acte-ix-lue-va-t-elle-envoyer-eurogendfor-sa-milice-pour-sauver-macron.html>

Complément de Claude T.A.L.

Ce qui est inscrit sur le gilet du mec (qui n'est pas un gilet jaune) :

» ΜΟΛΩΝ ΛΑΒΕ « ,

c'est du grec, et c'est une phrase qui fait référence à la bataille des Thermopyles.

Que fait là ce mec, s'il est grec ?

Qu'il soit un simple observateur, pourquoi pas.

Mais alors, pourquoi le sigle » CRS » sur la pochette, et

pourquoi un casque de CRS ?

Aucune indication visible mentionnant clairement »
observateur « .

Ça fait penser au brassard » police » du Benallah, et à quoi
ça lui servait : frapper.

Extrêmement inquiétant.